

Le chèque éco-énergie région Normandie



Chèque éco-énergie Normandie

Pour rénover sans se tromper : Demandez-nous un audit !

Quelles sont les aides pour un audit ANAIS ?

Attention aux aides !!! Toutes les aides étatiques ont leur effet pervers. Les entreprises de rénovation profitent de ces aides pour vendre plus cher des prestations souvent de moindre qualité.

Les audits ANAIS bénéficient du Crédit d'Impôt CITE de 30%. Mais **nous n'encourageons pas le système des chèques éco-énergie.**

Mauvais exemples :

Nous avons tous été submergés de publicité pour l'**isolation des combles à 1 euro**. Or, la méthode de pose ne respecte pas les règles de l'art (il n'y a pas de pare-vapeur posé

correctement). De ce fait, la durée de vie de cette isolation ne dépassera pas une dizaine d'années. IL S'AGIT DONC D'UNE ARNAQUE !

Pour réussir la rénovation de votre maison, pour rénover & économiser de l'énergie, sortir de la précarité énergétique, améliorer votre confort et préserver votre patrimoine, laissez-vous accompagner par un AUDITEUR. Ainsi, vous établirez vous-même votre programme de rénovation sans vous laisser influencer par des professionnels peu scrupuleux. Vous bénéficierez du suivi d'un EXPERT, argument de poids pour imposer un résultat de qualité.

“Je reçois des appels téléphoniques tous les jours pour me vendre des panneaux solaires, des pompes à chaleur ou de l'isolation en vrac dans les combles. Comment savoir ce qu'il faut faire sans être abusé ?”

Qui peut vous aider ?

Le seul professionnel qui soit indépendant est l'expert en rénovation énergétique.

Nouveauté depuis 2018 : L'audit ANAIS EXPERTISES bénéficie dorénavant du Crédit d'Impôt Transition Énergétique CITE de 30%.

Comment faire ?

Il faut commencer par **réaliser un audit de votre bien**. Attention, un Audit est une étude thermique réalisée par un thermicien, suite à une expertise du logement réalisée par un expert. Il ne s'agit pas d'une simple visite d'un technicien ou d'un commercial...

Pour ce faire, commandez un audit à notre Bureau d'études

thermiques **ANAI** **EXPERTISES**.

Remplissez notre [formulaire de contact](#) pour nous communiquer vos coordonnées.

En cas de difficulté à s'inscrire, ou pour tout renseignement, notre secrétariat est à votre écoute. Il y a toujours un interlocuteur pour vous répondre.

Contactez-nous en appelant ce numéro non surtaxé **09.80.08.50.08** ou en remplissant un [demande de contact avec un expert](#).

A bientôt.